



Trait d'union

La Newsletter de la Délégation de l'Union Européenne auprès du Royaume du Maroc



La pêche au Maroc

SOMMAIRE

Suivez l'actualité
de l'UE au Maroc sur



@UE_au_Maroc



facebook



youtube

2

Politique
Commune
de la
Pêche

3

L'Accord de
partenariat de
pêche UE-Maroc
et le protocole
actuellement en
vigueur

4

Les Projets de
coopération
dans le
secteur des
pêches et de
l'aquaculture

6

Interview
du Directeur
de l'INRH

7

Commerce
Maroc-UE
des produits
de la mer

8

Visite du
Commissaire
Vella au Maroc
Stratégie
"Croissance
Bleue"

EDITO : Pour une pêche durable

Rupert JOY

Ambassadeur de l'Union européenne

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture au Maroc revêt une importance croissante en raison de ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

Depuis les années 60, l'UE et le Maroc entretiennent des relations étroites dans le secteur des pêches. Plusieurs accords se sont succédés et ont évolué avec les réformes successives de la Politique commune de la pêche de l'UE et de la politique de développement du secteur du Maroc, pour mieux répondre aux exigences de durabilité des ressources et offrir des avantages mutuels.

Un nouveau Protocole est mis en œuvre depuis 2014, vous en découvrirez les différentes facettes, souvent méconnues. Au-delà de l'encadrement de l'activité de pêche, ce protocole reflète le souhait commun d'accompagner le dynamisme du secteur tout en répondant aux exigences de préservation de la ressource. C'est l'objectif même de la stratégie Halieutis du Maroc, que l'UE accompagne depuis 2007 avec plus de 120 millions d'euros d'appuis engagés à ce jour.

Au-delà du secteur des pêches, notre action doit s'appuyer sur une vision de long

terme des défis et opportunités que mers et océans présentent. En tant qu'espaces partagés, ils appellent une coopération régionale et multilatérale.

Le concept de «croissance bleue» que l'UE essaie de promouvoir vise à soutenir la croissance durable dans les secteurs marin et maritime dans leur ensemble, en reconnaissant que les mers et les océans offrent un potentiel considérable en matière d'innovation et de croissance. L'économie bleue représente en Europe 5,4 millions d'emplois et une valeur ajoutée brute de près de 500 milliards d'euros par an. Une pêche durable fournit des produits sains et de haute qualité, mais aussi la prospérité des communautés côtières, des industries de production et de transformation, et de l'emploi.

C'est cette conviction qu'un meilleur avenir est possible pour le milieu marin qui nous anime, dans l'UE, au Maroc et avec l'ensemble des pays de la façade atlantique africaine. Je suis donc heureux de vous présenter à travers les pages suivantes un aperçu de notre partenariat et de ces nouveaux défis. ■

Coopération UE-Maroc : «Accord de partenariat de pêche durable»

Le Maroc coopère dans le domaine de la pêche avec l'UE depuis les années 60 et le premier accord de pêche date de 1988. Le partenariat UE-Maroc se traduit par un accord intitulé « accord de partenariat de pêche durable » dans le cadre duquel se négocient des protocoles d'une durée déterminée qui visent à permettre aux navires européens de pêcher les ressources excédentaires dans un environnement réglementé, en fixant un accès par catégories d'espèces de poisson, la rétribution financière et les conditions spécifiques (ex : pourcentage de marins marocains à bord des navires, pourcentage de débarquement dans les ports marocains, systèmes de contrôle, engins et zones de pêche autorisés,

etc). Un accent particulier est mis sur la conservation des ressources et la viabilité environnementale, en garantissant que tous les navires sont soumis aux mêmes règles de contrôle et de transparence.

Chaque protocole apporte 2 types de financement :

- d'une part **une rétribution** des possibilités de pêche (financée sur le budget de l'UE) pour l'accès des navires européens aux zones de pêches marocaines ;
- d'autre part **un appui financier** à la mise en œuvre de la Stratégie «Halieutis» du Maroc

Les armateurs européens paient de leur côté leurs licences de pêches.

Nouveau protocole 2014-2018 : aperçu et avantages

Le nouveau protocole couvre une période de **4 ans** et prévoit une contrepartie financière totale d'environ **40 millions d'euros par an** avec 16M€ pour l'accès par la flotte européenne à la ressource, 14 M€ en appui à la politique sectorielle de la pêche et 10M€ correspondant au montant estimé des redevances dues par les armateurs européens au titre des licences de pêche délivrées.

Le protocole est financièrement **plus avantageux** pour le Maroc (40M€/an contre 36,1 M€ sur les deux précédents protocoles, ainsi que pour l'UE car la part financée par le secteur privé (les armateurs européens) des 11 Etats membres bénéficiaires a augmenté.

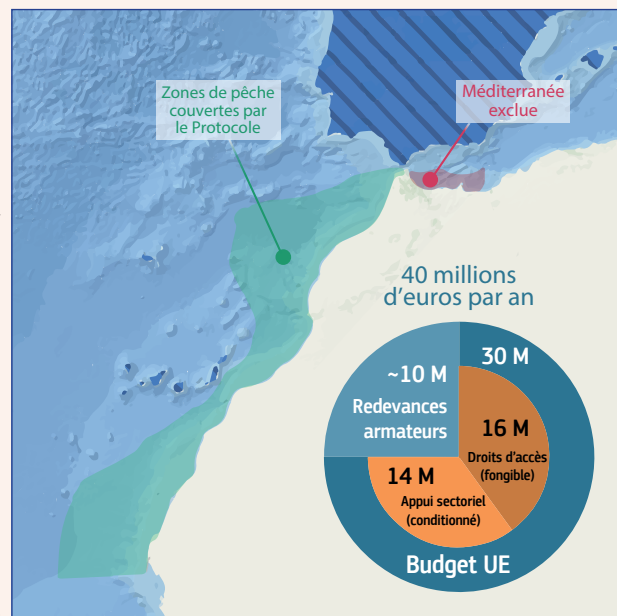
Sur le plan de la **durabilité**, le protocole prévoit une coopération scientifique rapprochée entre le Maroc et l'UE basée sur un mécanisme de surveillance continu de l'état des stocks de poisson, et l'embarquement d'observateurs scientifiques marocains à bord des navires européens. Les experts scientifiques de l'UE et de l'Institut national de recherche halieutique marocain (INRH) tiennent annuellement une réunion scientifique conjointe où ils présentent leurs analyses. L'UE accède uniquement aux stocks excédentaires ("surplus") qui ne sont pêchés ni par la flotte marocaine ni par d'autres flottes étrangères.

Les **zones de pêche** couvertes par le protocole couvrent la côte Atlantique. Le protocole prévoit **6 catégories de pêche**, les plus grands quotas étant octroyés pour les espèces de petits pélagiques (ex : sardine, sardinelle, chinchard, maquereau). Les quotas sont définis en fonction du niveau des stocks disponibles. Des autorisations sont délivrées pour un maximum de 126 navires européens, provenant de **11 Etats membres** de l'UE bénéficiaires: Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Pays Bas, Pologne, Portugal et Royaume Uni.

La zone méditerranéenne est réservée aux opérateurs marocains, de même que certaines espèces comme le poulpe et les crustacés. L'UE n'a pas négocié de quotas pour les espèces pour lesquelles il n'y a pas de « surplus » accessible à d'autres flottes que la flotte nationale ou qui sont surexploitées.

De son côté, l'appui sectoriel permettra la réalisation de nombreux projets pour développer le secteur national sur l'ensemble des zones de pêches. Un mécanisme de reporting permet d'en mesurer l'impact en termes d'activité économique générée, d'emploi, etc. Enfin, le protocole vise à promouvoir l'investissement privé et le rapprochement entre les opérateurs économiques marocains et européens.

L'activité de pêche de la flotte européenne a débuté en septembre 2014 après l'entrée en vigueur du nouveau protocole.



Protocole à l'Accord de Partenariat de Pêche Union européenne - Maroc 2014 - 2018

Accord mixte :

- Espèces démersales, petits pélagiques et thonidés
- Pêcheries industrielles et artisanales

Dispositions techniques ayant un impact économique :

- Débarquement local d'une partie des captures favorisant l'activité et l'emploi à terre (capacité de valorisation - usines de transformation)
- Embarquement des marins locaux à bord (formation, emploi)
- Coopération scientifique accrue

Durabilité :

- Accès basé sur la recherche scientifique, au niveau national et régional et la coopération via un Comité scientifique conjoint
- Stricte limitation au reliquat disponible
- Respect de l'environnement marin

1 • Qu'est-ce que la politique commune de la pêche ?

La Politique Commune de la Pêche (PCP) a été lancée dans les années 70. Elle définit une série de règles destinées à gérer la flotte de pêche européenne et à préserver les stocks de poissons. L'UE ayant la responsabilité de gérer cette ressource commune, elle donne à l'ensemble de la flotte de pêche européenne une égalité d'accès aux eaux et aux fonds de l'UE, et permet aux pêcheurs de se faire une concurrence équitable. La PCP a subi plusieurs réformes, la plus récente ayant pris effet le 1/01/14.

2 • Quels sont les objectifs de la politique commune de la pêche ?

La PCP vise à garantir la durabilité de la pêche et de l'aquaculture sur le plan environnemental, économique et social, et à offrir aux citoyens de l'UE des produits sains. Elle a pour but de dynamiser le secteur et d'assurer un niveau de vie équitable aux pêcheurs. Les stocks de poissons peuvent se renouveler mais certains sont surexploités.

Or, les opportunités de demain dépendent de la préservation des ressources aujourd'hui ! L'UE veille donc à la capacité de reproduction des espèces. La politique actuelle prévoit de fixer entre 2015 et 2020 des limites de captures durables et qui permettent de maintenir les stocks de poissons à long terme. La PCP adopte une approche prudente en reconnaissant les incidences de l'activité humaine sur l'ensemble de l'écosystème. Elle s'efforce ainsi de rendre les captures plus sélectives et de supprimer progressivement la pratique consistant à rejeter les poissons non désirés.

Globalement, la PCP comporte 4 grands domaines d'action :

- La **gestion des pêches** répartit équitablement les possibilités de pêche tout en préservant les ressources marines pour un rendement élevé à long terme.
- La **politique commerciale** à travers l'organisation commune des marchés gère le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture
- Le **Fonds de l'UE pour les affaires maritimes et la pêche 2014-2020**, doté de 6.400 millions d'euros, aide les pêcheurs à adopter des pratiques de pêche durables et les populations côtières à diversifier leurs activités, et finance des projets créateurs d'emplois pour améliorer la qualité de vie le long du littoral européen.
- La **politique internationale** traite des accords de partenariat de pêche durable avec des pays tiers (dont le Maroc) et des relations avec les organisations régionales et internationales.

3 • Politique internationale : la pêche en dehors de l'UE

Plus d'un quart des prises de la flotte européenne ne proviennent pas des eaux de l'UE. Entre 2004 et 2006, environ 8 % des captures ont été effectuées dans le cadre d'accords de pêche conclus avec des pays tiers (comme le Maroc) et 20 % en haute mer.

L'UE est une puissance maritime et constitue le plus grand marché au monde de produits de la pêche. Elle joue donc un rôle important dans un certain nombre d'organisations internationales, où elle contribue à l'amélioration de la gouvernance du secteur.

L'UE travaille ainsi en étroite collaboration avec les Nations unies et de nombreuses organisations régionales, telle la COMHAFAT (Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique) dont le Siège est à Rabat et à qui l'UE a annoncé, à l'occasion du Salon Halieutis (Agadir, février 2015), l'octroi d'une subvention pour l'appuyer dans sa mission.

La dimension internationale de la politique commune de la pêche

ORGP non-thonières

ORGP thonières

Gouvernance des océans

ORGP

En tant que grande puissance maritime et plus grand marché mondial de produits de la mer, l'UE encourage activement une meilleure gouvernance internationale des mers et des océans de la planète afin de les garder propres, sains et sûrs. L'UE est un acteur majeur parmi les organismes stables en vertu de la CNUDM et de l'UNFSA, notamment le comité des pêches de la FAO et les ORGP. Dans le cadre du suivi de la conférence sur le développement durable Rio+20, les efforts ont été axés sur le lancement d'un accord de mise en œuvre en vertu de la CNUDM pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales.

Nations unies et FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM)
Accord des Nations unies sur les stocks de poissons (UNFSA)
Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20)

Les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) sont des organisations internationales formées par les pays qui ont des intérêts en matière de pêche dans une zone. Leur rôle consiste à garantir la gestion, la conservation et l'exploitation durable des espèces marines vivantes qui entrent dans leur champ de compétences en fixant des limites de captures, des mesures techniques et des obligations de contrôle. Il existe deux types d'ORGP : celles qui sont uniquement responsables de la gestion des stocks de poissons grands migrateurs, comme le thon (ORGP thonières), et celles qui s'occupent de la gestion des autres stocks de poissons (ORGP non-thonières). L'Union européenne joue un rôle actif dans 6 ORGP thonières et 11 ORGP non-thonières.

APPD

Les accords de partenariat de pêche durable permettant à la flotte européenne de pêcher dans les zones économiques exclusives de pays tiers, dans un environnement réglementé et garanti. Les nouveaux APPD ne concernent que les stocks accidentaires et visent la conservation des ressources et un environnement durable, en veillant à ce que la législation et les principes de l'UE en matière de pêche (y compris les droits de l'homme) soient respectés à l'étranger comme chez nous. En échange de droits d'accès, l'UE paie d'abord pour ces droits et contribue ensuite financièrement pour soutenir les secteurs de la pêche locale et la gouvernance des pays tiers en la matière, notamment la lutte contre la pêche INN et la recherche scientifique. Outre les APPD, l'UE a également conclu avec les pays nordiques des accords de pêche fondés sur l'échange mutuel de possibilités de pêche.

Thon: Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Kiribati, Madagascar, Maurice, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles
Métas: Groenland, Guinée-Bissau, Mauritanie, Maroc
Pays nordiques: Îles Féroé, Islande, Norvège

Pêche INN

La pêche INN, non déclarée et non réglementée constitue une menace pour l'environnement marin comme pour les pêcheurs qui respectent les règles. L'UE s'est engagée à lutter contre la pêche INN dans le monde en publiant, en collaboration avec les organisations internationales, une liste noire des navires et des pays non coopératifs et en sanctionnant les contrevenants.

Estimation de la pêche INN dans le monde:

€10 milliards/an

~15% des captures mondiales

11-26 millions de tonnes/an

Trait d'Union n°203 - Avril 2015



Le Charif Al Idrissi réalise une campagne de prospection par chalutage des stocks de céphalopodes (copyright INRH)

Appuis fournis par les instruments classiques de la coopération

- Le Projet de jumelage de renforcement de l'INRH en 2013 (250.000€) a contribué à mettre en position favorable les laboratoires de l'INRH pour une accréditation ISO, ce qui permet le développement du secteur vers les marchés d'exportation ;

Appui au processus de convergence réglementaire des législations marocaines vers l'Acquis de l'UE dans le domaine de la pêche: mise en place des nouveaux dispositifs légaux en matière de lutte contre la pêche illicite, non autorisée et non réglementée (INN) et de mareyage. Une dotation de 1 million € est programmée pour appuyer le Centre de Bouznika à la mise en place d'un système de gestion des voies radio-maritimes répondant aux exigences de l'Organisation maritime internationale (OMI).

- Projet de jumelage avec l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) avec la France (250.000 €), et assistance technique pour le développement du Code marocain de l'aquaculture (134.000 €). Ce jumelage vise à permettre aux personnels de l'ANDA de maîtriser les techniques de production aquacole en s'inspirant d'expertise et des meilleures pratiques européennes, afin que l'ANDA puisse remplir efficacement toutes ses missions de veille, soutien aux investisseurs, aménagement des sites propices aux activités aquacoles en mer et à terre.



Lancement du projet de jumelage avec l'ANDA par le Commissaire Vella (Salon Halieutis, Agadir, 18-19 février 2015)

“ A ce jour, 7 des 15 programmes majeurs de la stratégie Halieutis sont soutenus par l'Union Européenne ”



Contenants normalisés

Appuis fournis via le protocole de pêche

Depuis 2007, l'UE a engagé **123,5 millions d'euros** d'appuis financiers à la Stratégie nationale «Halieutis» dont l'objectif est de garantir la durabilité de l'exploitation, optimiser les circuits de commercialisation, améliorer la compétitivité, avec l'ambition de tripler d'ici 2020 le PIB sectoriel, doubler l'emploi, augmenter les parts de marchés des produits marocains sur les marchés internationaux ou promouvoir la consommation nationale. A ce jour, 7 des 15 programmes majeurs de la Stratégie «Halieutis» ont été soutenus par l'UE :

(I) RENFORCEMENT DES MOYENS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE : (mis en œuvre par l'INRH) : réfection du navire de recherche Charif Al Idrissi, renforcement des équipements scientifiques (création de laboratoires et extension de centre de recherche), campagnes de prospection en mer et d'évaluation des stocks, essais d'élevage et valorisation des petits pélagiques ;

(II) ELIMINATION DES FILETS MAILLANTS DÉRIVANTS : pour préserver la biodiversité (tortues, oiseaux migrateurs, cétacés, etc) et se mettre en conformité avec les normes internationales;

(III) APPUI À LA MODERNISATION DE LA FLOTTE CÔTIÈRE ET ARTISANALE MAROCAINE : dit «Plan IBHAR» (amélioration de la qualité des captures, des conditions de vie et de travail des marins marocains) et de la performance des unités de pêche ;

(IV) DISTRIBUTION DES CONTENANTS NORMALISÉS : Distribution des contenants normalisés : préservation de la qualité des captures par l'utilisation de caisses en plastiques installées dans 18 ports ;

(V) RENFORCEMENT DE LA GESTION DES PORTS DE PÊCHE : mise à niveau et renforcement de la gestion opérationnelle et commerciale des ports de pêche, création de 10 halles aux poissons de nouvelle génération ;

(VI) CARRIÈRE ET FORMATION : appui aux établissements de formations maritimes, pour former aux métiers de la mer (sur les navires et au sein des industries), accompagner la gestion des carrières et les conditions sociales de travail, renforcer les dispositifs de recherche et de sauvetage en mer. Plus de 47.000 pêcheurs ont été ainsi formés, 22.000 alphabétisés, et l'ensemble sensibilisé aux principes de la pêche durable;

(VII) APPUI AUX ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES : (mis en œuvre par l'Office national des pêches ONP), pour les aider à sensibiliser les acteurs du secteur.

Ces fonds ont contribué entre 2007 et 2011 à créer 41.900 emplois directs et indirects et à toucher plus de 130.000 bénéficiaires.

Pour la période 2014-2018, les futurs projets appuyés par le nouveau Protocole 2014-2018 pour un montant total de 56 million d'euros sont notamment : la construction de halles de nouvelle génération, de locaux des pêcheurs, de points de débarquement aménagés, de points de débarquement aquacole... Les volets formation, recherche scientifique, appuis aux associations socioprofessionnelles (...) se poursuivront.

L'Union Européenne est le plus grand marché de la pêche au monde et le Maroc est l'un des plus importants partenaires - SALON HALIEUTIS - AGADIR (du 18 au 22 février 2015)

Importatrice nette de poisson et de produits de la pêche, l'UE est le plus grand marché de la pêche au monde. Le **Maroc est le 1er pays euro-méditerranéen exportateur de produits de la pêche et de l'aquaculture vers l'UE et le 6ème fournisseur au niveau mondial** en valeur (moyenne 2011-2013).

- En 2013 le Maroc était le **5ème pays partenaire de l'UE** pour les produits de la pêche et de l'aquaculture (en valeur) avec 848 millions d'euros d'importations du Maroc.

- Le Maroc a enregistré une croissance de ses exportations vers l'UE de près

de 20% en valeur entre 2010 et 2013. Selon les données provisoires de 2014, la croissance est de 4% en 2014.

- En 2014, les céphalopodes (poulpe, seiche et calmar) couvraient plus de 1/3 des espèces exportées par le Maroc vers l'UE, principalement destinés à l'Espagne et l'Italie. L'UE est également un marché important pour les produits marocains à usage non-alimentaire de type farine de poisson et huile de poisson.

A lire « Etude de cas : la pêche au Maroc » de l'Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (source : EUMOFA).

Visite du Commissaire Vella au Maroc «Salon Halieutis», Agadir, 18 et 19 février 2015



Pour sa première visite hors de l'UE, le Commissaire européen à l'Environnement, les Affaires maritimes et à la Pêche, Karmenu Vella, a participé en février 2015 à la 3ème édition du «Salon Halieutis» au Maroc. Il a évalué avec le Ministre de l'agriculture et des pêches maritimes, Aziz Akhannouch,

la mise en œuvre de l'accord de pêche UE-Maroc et a tenu plusieurs réunions bilatérales avec des Ministres de la pêche d'autres pays africains afin de faire le point sur les accords de pêche en vigueur et sur la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Un objectif additionnel était de présenter le potentiel de la nouvelle Stratégie «croissance bleue».

Animation et Workshop «Comment exporter vers l'UE les produits de la pêche ?»



La Commission européenne est intervenue dans le cadre du Cycle de conférences du Salon « Halieutis » à deux niveaux : d'abord à travers un panel organisé sur l'éco-étiquetage qui a permis de mettre en évidence le rôle essentiel du nouvel étiquetage des produits de la pêche et de l'aquaculture (PPA) afin de mieux valoriser les activités et de mieux éclairer les consommateurs dans leurs choix ; ensuite avec l'organisation et l'animation d'une conférence sur l'exportation des produits de la mer du Maroc vers l'UE :

- Le marché européen, le commerce Maroc-UE et les outils d'intelligence économique ;
- Les nouvelles règles d'étiquetage des PPA en Europe ;
- La réglementation sanitaire à l'importation des PPA dans l'UE ;
- Comment exporter les PPA vers l'UE (site Export Help Desk) ?



Comment jugez-vous l'état de la ressource en général ? Y a-t-il des espèces menacées au Maroc ?

L'état d'une majorité des grands et principaux stocks exploités au Maroc est globalement satisfaisant. On observe une stabilisation de l'état du stock des céphalopodes et plus particulièrement du poulpe, une amélioration de celui des petits pélagiques comme la sardine, ainsi que celui de certains grands pélagiques comme le thon rouge qui connaît une augmentation très marquée de son abondance ces dernières années. Bien sûr il demeure comme partout ailleurs, quelques stocks dans une situation préoccupante comme celui de la crevette et celui des algues rouges (gélidium et gigartina).

Au-delà du problème des espèces menacées qui sont répertoriées dans la liste rouge de l'IUCN et qui repose sur une notion qui peut être parfois difficile de quantifier par manque de données historiques, l'enjeu est plus global et réside dans la protection de la biodiversité et de l'écosystème, tout en maintenant l'exploitation des principaux stocks, car leur durabilité en dépend.

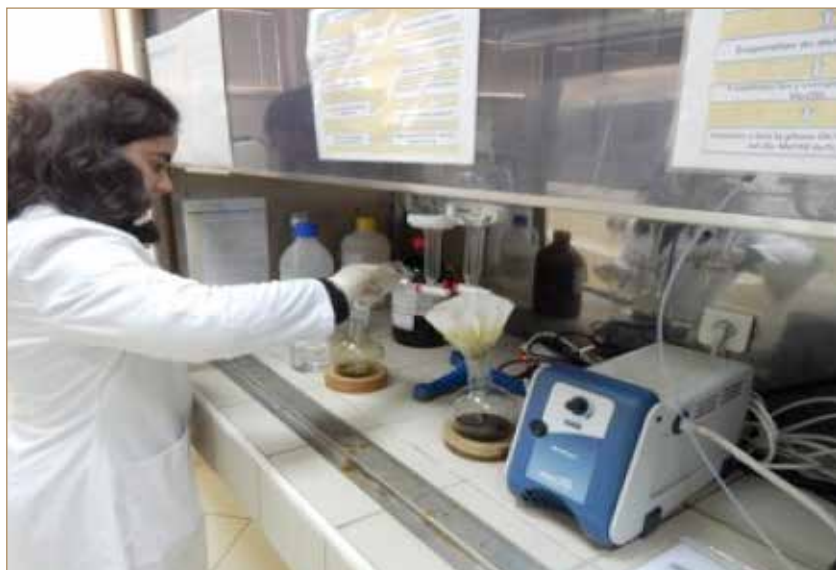
Quel rôle joue l'INRH dans le protocole de pêche UE-Maroc ?

Tout simplement de fournir les éléments scientifiques nécessaires à la bonne définition de ce protocole et à sa mise en œuvre. Un certain nombre de principes ont sous-tendu la préparation de ce protocole, notamment la durabilité de la ressource et l'INRH s'est engagé à réaliser un suivi scientifique rigoureux afin d'être en mesure de formuler les meilleurs avis scientifiques à cette fin.

Quels sont selon vous les principaux défis de l'INRH ?

Divers et nombreux ! Mais plus que tout, avec l'accentuation de la pression de pêche, la dégradation des écosystèmes, l'érosion de la biodiversité et les changements climatiques, l'INRH est lancé dans une course contre la montre. Il s'agit pour l'INRH d'augmenter ses observations scientifiques, renforcer ses connaissances scientifiques et mieux comprendre la dynamique des stocks marins et leur interaction avec les conditions environnementales pour mieux appréhender les changements climatiques et permettre aux générations futures d'être en mesure d'atténuer les impacts actuels et futurs.

I.N.R.H. : Institut National de Recherche Halieutique



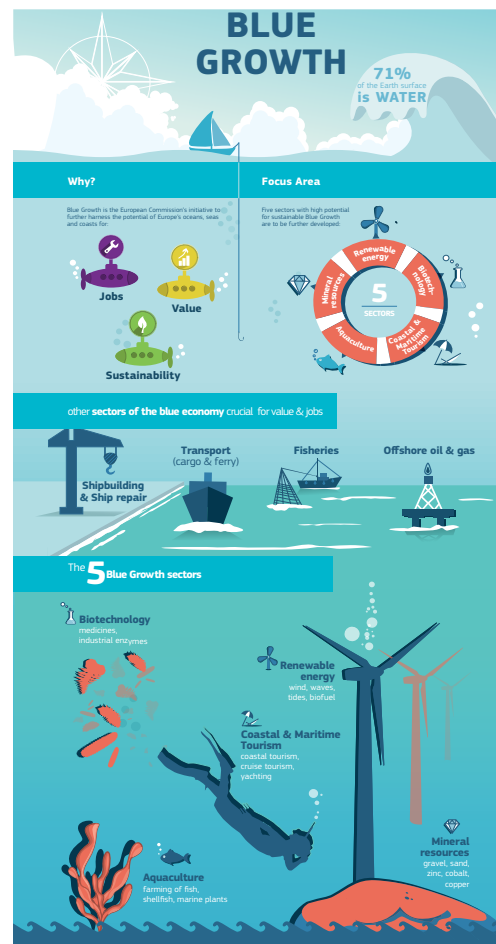
Centre régional de Tanger / Laboratoire de surveillance de la salubrité du littoral (copyright INRH)

Stratégie «Croissance bleue»

La stratégie «Croissance bleue» est une stratégie à long terme visant à soutenir la croissance durable dans les secteurs marin et maritime dans leur ensemble. Elle reconnaît que les mers et les océans sont des moteurs de l'économie européenne qui offrent un potentiel considérable en matière d'innovation et de croissance. Il s'agit de la contribution de la politique maritime intégrée à la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. L'économie «bleue» représente 5,4 millions d'emplois et une valeur ajoutée brute de près de 500 milliards d'euros par an. La Stratégie souligne un certain nombre de domaines dans lesquels une croissance accrue du secteur est encore possible.

Cette stratégie se compose de trois volets :

- Mesures spécifiques de politique maritime intégrée, avec un focus sur la connaissance du milieu marin (améliorer l'accès aux informations), l'aménagement de l'espace maritime (veiller à une gestion efficace et durable des activités en mer) et la surveillance maritime intégrée (donner aux autorités une meilleure connaissance de ce qui se passe en mer) ;
- Un ensemble de stratégies par bassin maritime : le Maroc pourrait y être associé sur le volet Méditerranée et pourrait l'être sur le volet Océan Atlantique.
- Une approche ciblée d'activités spécifiques : aquaculture, tourisme côtier, biotechnologie marine, énergie marine, exploitation minière des fonds marins.



William Stewart boarding party returns

Stratégie de sûreté maritime

En juin 2014, le Conseil européen a adopté une stratégie de sûreté maritime pour l'ensemble du domaine maritime mondial. Cette stratégie vise à fournir un cadre commun aux autorités compétentes nationales et européennes afin d'élaborer les politiques cohérentes et apporter une réponse européenne aux menaces et aux risques maritimes. Elle a également pour but de protéger les intérêts maritimes stratégiques de l'UE et de définir des solutions en ce sens.

Cette stratégie européenne poursuit les objectifs suivants :

- déterminer et présenter les principaux intérêts maritimes stratégiques de l'UE ;
- identifier les menaces, défis et risques maritimes pour ses intérêts maritimes stratégiques ;
- organiser la réponse, les principes et les domaines d'intérêt commun, afin d'assurer la cohérence entre les diverses et nombreuses politiques et stratégies maritimes spécifiques.

Cette Stratégie s'est renforcée en décembre 2014 à l'aide d'un plan d'actions avec 130 actions organisées dans différents domaines (action extérieure, sensibilisation maritime, surveillance et partage d'informations, gestion du risque, protection des infrastructures maritimes critiques, recherche et innovation, éducation et formation).